

La mise en perspective des enjeux a rappelé la géographie et l'histoire de cet espace considéré comme une méditerranée asiatique, dont la dénomination même pose problème (Jorland). L'absence de clarification de souveraineté sur des ensembles d'îles et îlots (Paracel, Spratly, les récifs Scarborough, Natuna, etc.) et les délimitations maritimes sont au cœur de litiges opposant jusqu'à 7 Etats (Chine, Taiwan, Vietnam, Malaisie, Indonésie, Brunei, Philippines). Les blocages politiques dans le règlement des différends sont aussi juridiques et liés aux limites des traités internationaux. La première table-ronde intitulée « que dit le droit international ? » a révélé toute la difficulté à trouver des critères et des normes juridiques fixant un cadre pour la résolution politique de ces conflits.

### **1. Que dit le droit international ?**

Un tournant apparaît en 2009, année où la Chine revendique aux Nations unies la souveraineté sur le plateau continental, les îles et îlots, les fonds marins et le sous-sol, selon une ligne en neuf traits (« langue de bœuf »). La carte sur laquelle elle se fonde où figure des symboles (traits) non reconnus par le Bureau international hydrographique, et la justification historique qu'elle invoque ne constituent pas des titres juridiques (Franck). D'autres cas similaires l'ont démontré par le passé : Pays-Bas et USA (1928), carte des Russes sur l'arctique, litige sur la frontière opposant le Botswana et la Namibie en 1986, l'Erythrée et le Yémen. Les cartes doivent être neutres comme dans le règlement du conflit entre l'Argentine et le Chili en 1977. Le vocabulaire doit être celui utilisé dans les traités internationaux. Or, les termes « eaux pertinentes » et « adjacentes » utilisés par la Chine ne figurent pas dans la déclaration de Montego Bay de 1982 (CNUDM), dont la Chine est signataire.

La classification des zones maritimes a surtout évolué avec la création des Zones économiques exclusives (innovation de Montego Bay, jusqu'à 200 nautiques des côtes), dans une période où les enjeux économiques liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles ont pesé sur la définition du droit souverain des Etats (Coutansais). De nouveaux besoins renforcent cette volonté d'exercer des compétences sur les ZEE et le plateau continental (métaux, hydrocarbures, faunes et flore adhérent au plateau, d'une grande richesse génétique, susceptibles d'être utilisées dans le domaine médical, cosmétique, etc). Les Etats cherchent donc à étendre ce dernier (de 200 à 300 nautiques des côtes) pour accéder au nouvel eldorado des océans, en Asie particulièrement (pêche et démographie, 2 milliards d'habitants en 2050). Les principales ressources hydrocarbures viennent des mers (3 barils sur 10). Avec le réchauffement climatique, la production d'énergie à partir des courants et des vents marins devient stratégique (DCNS se lance dans l'énergie renouvelable).

Faute de délimitation et d'indétermination du statut des îles, les revendications sont légitimes ; mais les espaces pour la plupart immergés, inhabités jusqu'à la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, ne sont devenus un objet d'intérêt que depuis l'entre-deux-guerres. Les rapports de forces déséquilibrés entre les pays du champ sont un danger (conflits militaires Chine-Vietnam en 1956, 1974). L'effort d'armement des petits Etats reste sans commune mesure avec celui de la Chine. Face à elle, les USA apparaissent comme un élément d'équilibre (Chemillier-Gendreau). Dans la charte des Nations Unies (art.2, parag. 4) l'occupation est illégale, le mode de règlement doit se fonder sur la négociation, la justice, l'arbitrage, la médiation d'organisations régionales. Mais la Chine impose des négociations bilatérales biaisées en affirmant sa souveraineté comme préalable. Depuis les années 70, le débat est plus politique que juridique. L'application du droit international suppose que les parties s'y soumettent. La CIJ demeure donc impuissante face à la Chine, alors qu'elle a réglé les différends entre le Cambodge et la Thaïlande, entre l'Indonésie et la Malaisie en 2002, entre la Malaisie et Singapour en

## « Mer de Chine méridionale : nouvel espace de crise ? », Colloque Fondation Gabriel Péri / IRIS 16 octobre 2012 – Compte-rendu

2008. Le droit suppose que chaque fait avancé soit prouvé (rapports d'administration, cadastre, recensement, etc.).

Des instruments juridiques existent : CIJ, CNUDM, déclaration de conduite de 2003, des propositions de souveraineté conjointe et de militarisation. Le Vietnam et les Philippines ont renvoyé leur litige devant la CIJ en 2012, en vue d'un compromis. Mais le lien entre nationalisme et territoires produit parfois une sensibilité exacerbée en matière de souveraineté (D. Scott). La logique du jugement impartial de S. Tonnenson ne peut s'opérer puisque la Chine refuse tout compromis. Le changement de gouvernement amènera-t-il plus de souplesse ? Selon lui, il faudrait un accord sur le fait qu'il n'y a pas d'îles dans les Spratly puisque la plupart sont immergées à marée haute et qu'on ne peut y assurer la survie, alors le droit maritime s'appliquerait et ne resterait plus que les revendications d'extension du plateau continental (demande des 350 milles par les Philippines rejetée par le Vietnam et la Chine). La déclaration de conduite signée entre la Chine et l'ASEAN pour la paix, la retenue et en faveur de mesures de « confidence building », n'est pas contraignante. Son impact est donc limité voire nul. Quelques pistes pour cheminer vers des compromis :

- La souveraineté pourrait-elle être partagée ?
- Cette mer pourrait devenir un espace protégé international, mais cela doit s'accompagner de règles acceptées par tous.
- Les Etats pourraient mettre la pêche en commun par la création d'une commission conjointe de la pêche (Chine-Malaisie en 2000, Thaïlande-Malaisie en 1991).
- Une zone neutre pourrait s'établir comme entre l'Irak et l'Arabie en 1922.

### **Débat**

L'enjeu de la liberté de navigation est posé, principe garanti par la CNUDM. Les règles juridiques sont discutées et devraient évoluer. Les considérations militaires et géopolitiques reviennent au premier plan.

La cartographie française de la région est très riche et tient à faire figurer les toponymies les plus anciennes, mais le quai d'Orsay veille à ce qu'aucun parti ne soit pris. La zone demeure néanmoins mal cartographiée et dangereuse pour la navigation. Les risques de confrontation augmentent d'autant plus que les puissances se renforcent.

L'ASEAN est affaiblie par l'absence de consensus (opposition du Cambodge à la déclaration commune du sommet de l'été 2012, pour préserver son alliance avec la Chine). Les enjeux sont politiques et plus faciles à traiter dans un cadre bilatéral. Si deux Etats saisissaient la CIJ sur un territoire disputé également par la Chine, elle serait certainement contrainte de rentrer dans le jeu.

### **2. Enjeux politiques, stratégiques et économiques :**

La Chine entend profiter du déclin relatif des USA, qui tentent un rééquilibrage de leurs forces de l'atlantique vers le Pacifique, pour s'imposer dans un contexte de rivalités. Un tiers du commerce mondial, 1200 milliards USD du commerce des USA, transitent par la zone (Billon).

La mer de Chine méridionale est un lieu d'affrontement de puissances nucléaires, depuis la guerre froide. Les enjeux navals sont grands dans un espace où les frontières sont contestées, où se répandent le crime organisé et le terrorisme. Une base française s'installerait en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie si un conflit militaire survenait (protection des ressortissants dont le nombre augmente). C'est un champ de prospection en hydrocarbures, un réservoir de nourriture, un

**« Mer de Chine méridionale : nouvel espace de crise ? », Colloque Fondation Gabriel Péri / IRIS  
16 octobre 2012 – Compte-rendu**

lieu de passage de l'information (câbles sous-marins, France leader), et d'entraînement des sous-marins nucléaires pour la Chine. On y trouve des croiseurs russes, japonais, des destroyers sud-coréens, des frégates, des sous-marins y compris indiens, la 7<sup>e</sup> flotte américaine (porte-avions basés au Japon, « First to Fight », base de Guam) avec des destroyers Arleigh Burke. Les USA ont conclu un accord avec Singapour pour stationner des sous-marins nucléaires. La flotte de Chine moderne et performante même si elle n'a jamais tiré un missile est bien supérieure à l'ensemble des navires de tous les pays réunis dans la zone et même en Atlantique (13 destroyers, des frégates, nouvelle et ancienne générations, 260 patrouilleurs). Fermée par des détroits, la mer est inaccessible aux sous-marins en plongée sauf au sud (détroit de Lombok). La France doit développer son expertise dans la lutte anti-sous-marine car elle va reprendre de la vigueur comme au pire moment de la guerre froide (Vichot).

L'approvisionnement énergétique en hydrocarbures reste largement majoritaire sur toute autre source d'énergie (83% pour la France, 7% en énergie nucléaire, 7% en hydraulique, le reste en renouvelable). Le chiffre d'affaires des énergies fossiles s'élève à 4000 milliards USD, soit selon les estimations entre 30 et 50 fois celui de la pêche (Bauquis). Ce qui est contesté est le droit des uns et des autres à étendre leur plateau continental comme c'est le cas en Arctique. Seule une extension de 200 à 300 miles est reconnue par le droit international si le plateau et la géologie le justifient. Les îles n'ont, elles, pas le droit à une reconnaissance continentale car peu ou pas habitées. Dans ce contexte, une société pétrolière ne peut intervenir que là où la souveraineté étatique ne fait pas débat. Elle préfère éviter de négocier des options avec plusieurs Etats. Les pétroliers fonctionnent par toutes les profondeurs. Mais avec les litiges, toute une partie est inexplorable. Pourtant, on pourrait créer des zones communes d'exploitation avec attribution de contrats et partage de la rente minière. En mer orientale, la situation est aussi compliquée alors que les intérêts pétroliers sous-jacents sont du premier ordre.

Les USA qui se prévalent de toute prise de position ont une peur panique du risque d'escalade. Les accords bilatéraux entre la Chine et les pays du champ sont des gardes fous (Philippines-Chine). Taiwan dispose des moyens militaires les plus importants face à la Chine, qui avait vu d'un mauvais œil qu'elle en remplace une partie par des gardes-côtes. Dans le conflit de souveraineté avec le Japon, la Chine demande à Taiwan de sanctuariser l'espace revendiqué (Godement). Concernant les hydrocarbures, l'accord trilatéral Philippines-Malaisie-Vietnam n'a jamais été appliqué. Natuna est au cœur d'un champ de gaz et d'un réseau de pipeline, mais la Chine a déclaré à l'ASEAN qu'elle n'entreprendrait rien contre l'Indonésie qui en revendique la souveraineté. Quand il y a des ressources, le pragmatisme prévaut. Du point de vue militaire, la Chine opère un retour légitime dans un océan pacifique occupé depuis 50 ans par les USA. Ses interlocuteurs sont aussi de mauvaise foi. Le Japon permet que ces navires et ceux des USA soient en ZEE chinoise. Le raisonnement sur les lignes maritimes et de commerce n'est pas pertinent car tout Etat a les moyens de bloquer un détroit, mais la configuration n'est pas celle de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Il faut des moyens de dissuasion modernes, non exclusivement navals, même si le lobby naval joue un rôle politique important en Chine. La sensibilité nationale exacerbée plus facile à réveiller contre le Japon, est surtout le fait d'une partie de l'armée, des vétérans et de certains départements du PCC. Le refus de Wen Jibao d'augmenter de 10% le budget militaire est un effort à souligner.

La formule « Le 21<sup>e</sup> siècle américain sera asiatico-pacifique », de Hilary Clinton (Foreign Affairs, Novembre 2011) révèle combien le rôle de la Chine dans les équilibres régionaux et mondiaux pose

question. Elle est à un tournant économique entamant une transition vers une économie recentrée sur la demande intérieure, qui nécessitera plus d'importations. La route maritime reste donc stratégique. Depuis 2009, elle revendique activement la souveraineté sur une zone égale à la Méditerranée et rend obligatoire l'inscription de ses revendications sur les cartes chinoises sous peine d'amendes (de 10 à 100000 yuan). Elle considère que ces îlots font partie de ces intérêts fondamentaux comme le Tibet ou Taiwan. Plusieurs acteurs chinois interviennent : le ministère des Affaires étrangères, l'armée populaire, les entreprises publiques qui ont parfois des stratégies plus expansionnistes. Le nationalisme est le ferment de la cohésion nationale, mais les hypernationalistes qui attisent la haine contre le Japon n'arrangent pas le pouvoir qui n'instrumentalise pas ces mouvements, même si l'éducation patriotique est très importante. Se sentant sous la menace des USA, la Chine renforce ses alliances bilatérales, et sa participation aux organisations régionales (ASEAN, APEC). Le Trans-Pacific Partnership dont les USA sont membres est dommageable car il risque de mettre dos-à-dos les pro et anti Pékin (Clérot). L'Inde et l'Indonésie sont de nouveaux appuis pour les USA, alors que le jeu de Taiwan qui protège ses intérêts dans la zone et leur a demandé de ne pas intervenir, paraît plus ambigu. Des blessures anciennes ne sont pas refermées. L'avenir est incertain.

### **Débat**

La Chine possède deux grandes entreprises pétrolières comparables aux géants mondiaux, mais elles maîtrisent encore mal le off-shore très profond et la liquéfaction du gaz.

Une série de mécanismes montre que les pays du champ n'ont pas de raison d'aller à l'affrontement. Même si la Chine affaiblit la concertation régionale, l'ASEAN devrait reprendre un règlement multilatéral. La France plaide en faveur de code de bonne conduite pour la protection des marins, des militaires et des pêcheurs et apprécie l'initiative de Singapour (Shangri-La Dialogue). Elle prendrait part à un conflit éventuel sous mandat des Nations Unies.

La Chine ne souhaite pas d'escalade, c'est pourquoi elle s'est dotée d'une administration adaptée et de gardes-côtes. Elle mène toutefois des opérations conjointes avec la Russie en mer orientale.

La Chine a compris qu'elle ne pouvait plus compter que sur le charbon. L'énergie est le talon d'Achille de sa politique étrangère. Elle est leader dans le nucléaire, l'éolien, le photovoltaïque, comme producteur et fournisseur.

La position de l'Union européenne n'est pas claire (déclarations différentes entre juin et juillet 2012). Le déferlement de violence contre les Japonais a provoqué un grand choc au Japon : émeutes, destructions de magasins d'enseigne nipponne, attaques de Chinois travaillant pour des Japonais.

### **3. Impasses militaires ou solutions politiques ?**

La situation montre qu'il faut apprendre à vivre avec les problèmes de la région. Les relations interétatiques s'antagonisent, mais le constat de conflit militaire imminent est exagéré (incident militaire sans victimes contrairement à la soixantaine de soldats vietnamiens morts dans les îles Spratly face à la Chine). L'impasse diplomatique est réelle. 4 voies ont été empruntées :

- La déclaration du sommet Union européenne-Asie à Ventiane : la Chine fait barrage à toute mention des litiges. Les discussions entre pays du champ ouvertes à l'Europe ont esquissé les contours de la déclaration de Manille.

**« Mer de Chine méridionale : nouvel espace de crise ? », Colloque Fondation Gabriel Péri / IRIS  
16 octobre 2012 – Compte-rendu**

- Shangri-La Dialog : rehausse la représentation des Etats, réunit les ministères officiels et les armées, mais est rétif à envisager une solution par le droit. Les positions sont aujourd'hui figées.
- Un forum formel interétatisé où les Etats non parties au conflit peuvent s'exprimer.
- La régionalisation en s'appuyant sur les organisations de l'ASEAN et sa conférence régionale des ministres de la Défense. Mais elle n'a pas de posture propre et unanime.

Le ministre philippin a souligné la pertinence de la voie onusienne, que la France doit soutenir pour internationaliser au maximum le conflit (Lechery). Les pays du sud-est vont développer le dialogue avec l'Europe, les USA, l'APEC, en attachement au droit international.

La posture adoptée par la Chine crée un sentiment d'impasse sur la maîtrise de la gestion de l'espace maritime, et est un facteur essentiel de la dramatisation (la commission chargée d'élaborer le nouveau livre blanc de la Défense française en débat). Les partenariats conclus par les USA dans la région sont encore fragiles. Le Congrès souhaite une baisse des moyens militaires. Mais il faut surveiller de près le retrait des troupes d'Afghanistan (passage par Singapour). Les USA associeront-ils l'Europe et d'autres pays producteurs de sécurité dans la région (appel du ministre des Affaires étrangères du Japon en faveur d'un partenariat stratégique avec la France) ? Quel sera le rôle de l'OTAN ?

Les litiges territoriaux ne doivent pas masquer l'antagonisme lourd Chine-USA. La Chine se projette en mer du sud. La prochaine génération de missiles auront une portée de 20 000 km, mais sont encore au stade d'essai (Schaeffer). Elle veut sanctuariser l'espace pour y faire sortir ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Les incidents se multiplient : Reed en 2011, Scarborough Reef, etc. China Oil Off Shore Corporation a lancé une exploration en ZEE vietnamienne. Les prochains incidents pourraient se produire en Indonésie (Natuna) et avec la Malaisie (Luconia Reefs), car leurs eaux recourent la zone délimitée par la ligne en 9 traits. Les Chinois se défendent de vouloir interdire la navigation internationale dans ces zones, mais ils se livrent à des interrogations sur les navires qui y circulent. Les pays du champ ne peuvent répondre militairement car ils seraient en tort. Les polices maritimes se développent. La Russie, inquiet de l'influence chinoise, joue un rôle ambigu (vente d'armes au Vietnam, organisation de coopération de Shanghai). Le problème est international et non régional. Aucun pays ne peut prétendre une souveraineté intégrale sur une mer en quasi totalité. Il faut faire reconnaître les mers comme biens communs de l'humanité.

Les déséquilibres entre la Chine et les pays du champ sont à nuancer : dans les détroits, les pays côtiers ont des avantages comme le déni d'accès et peuvent utiliser les fast attack craft. Au niveau régional, l'ASEAN est affaiblie par des présidences rigides et des institutions fragiles. L'Indonésie aurait pu, pour certains, s'afficher comme puissance régionale (culture, démographie, etc.), mais elle ne semble pas si neutre avec la Chine (Frécon).

La Chine n'est pas le « Great vilain ». Si on alimente cette dynamique, le sentiment de persécution augmente et est contre-productif (Lemière). Les relations sont plus complexes que pendant la guerre froide. Tous les pays de la région acquièrent les technologies et les équipements militaires de pointe. Assiste-t-on à une course aux armements sans contrôle ? Les dépenses militaires n'augmentent pas vertigineusement, pourtant elle est réelle. Le développement de navires paramilitaires et de véhicules non armés permet d'éviter le face-à-face entre engins militaires. Un conflit ouvert est peu probable en raison du poids démographique de la région. La Chine ne peut s'y risquer. Les solutions politiques pourraient être relancées en 2013 si des efforts sont faits pour :

## « Mer de Chine méridionale : nouvel espace de crise ? », Colloque Fondation Gabriel Péri / IRIS 16 octobre 2012 – Compte-rendu

- Une clarification des lignes territoriales de la part de la Chine et du Vietnam en conformité avec la CNUDM (remise en place de groupes de travail)
- Une collaboration autour des litiges avec une mise en commun de la souveraineté : zones de pêche multilatérales.
- Des patrouilles conjointes entre forces militaires.
- S'engager à ne plus construire de nouveaux bâtiments militaires, avancer vers une démilitarisation et une substitution par des forces civiles et de police.

L'environnement de la Chine se complexifie : va-t-elle être plus conciliatrice ou va-t-elle envisager d'autres options ? Quelles sont les conséquences pour l'Europe ? Doit-elle s'impliquer ? Du côté de la Chine, 4 écoles de pensée s'affrontent (Holslag) : les partisans d'un apaisement des tensions par la coopération économique et le commerce (développement des relations avec le Vietnam depuis 2 ans) ; l'approche par la domination, elle ne concèdera ni position, ni ingérence ; les partisans d'une Chine qui devient plus forte et confiante prête à faire des rééquilibres sans pour autant remettre en cause ses intérêts (réintégration de Taïwan) ; les défenseurs d'une politique nationaliste dure encourageant une escalade dans un contexte de crise économique mondiale. Cette dernière tendance est minoritaire mais la probabilité d'une intensification des menaces ne peut s'exclure. Washington demande à l'Europe d'être plus active et de conclure un partenariat stratégique pour garantir la liberté des mers sur la base de leurs intérêts économiques. Mais il n'y a pas de consensus entre Etats-membres. Des dossiers plus importants doivent préoccuper l'Europe : la mer d'Aden et la mer noire, l'arctique, la piraterie en Méditerranée (incident en Algérie). De nombreuses disputes territoriales ne sont pas résolues : entre Chypre (soutien demandé à la Russie) et la Turquie, entre la Turquie et la Grèce.

### ***Débat***

Deng Xiao Ping prônait la fin de la tyrannie, de l'hégémonie, une réforme permanente avec un changement régulier des équipes. Il y a une vraie volonté de changement en Chine.

La France n'est peut-être pas assez présente en Asie (plus d'attachés de défense, plus de visites présidentielles). Elle devrait développer avec l'Europe une présence économique plus effective articulée la question de la sécurité.

La Chine s'efforce d'avoir une position constructive. Elle est le premier partenaire des pays du champ avec lesquels elle a des déficits commerciaux importants.

L'internationalisation du dossier multiplie les acteurs et peut-être les difficultés. Le temps des dominations impériales est dépassé, la Chine n'en a pas les moyens en Asie du sud, tout comme les USA ne les ont plus en Amérique latine.

Ni l'Union européenne et ni les Etats-membres ne font signe d'une implication dans ces dossiers et dans la sécurité maritime en Asie.



« Mer de Chine méridionale : nouvel espace de crise ? », Colloque Fondation Gabriel Péri / IRIS  
16 octobre 2012 – Compte-rendu



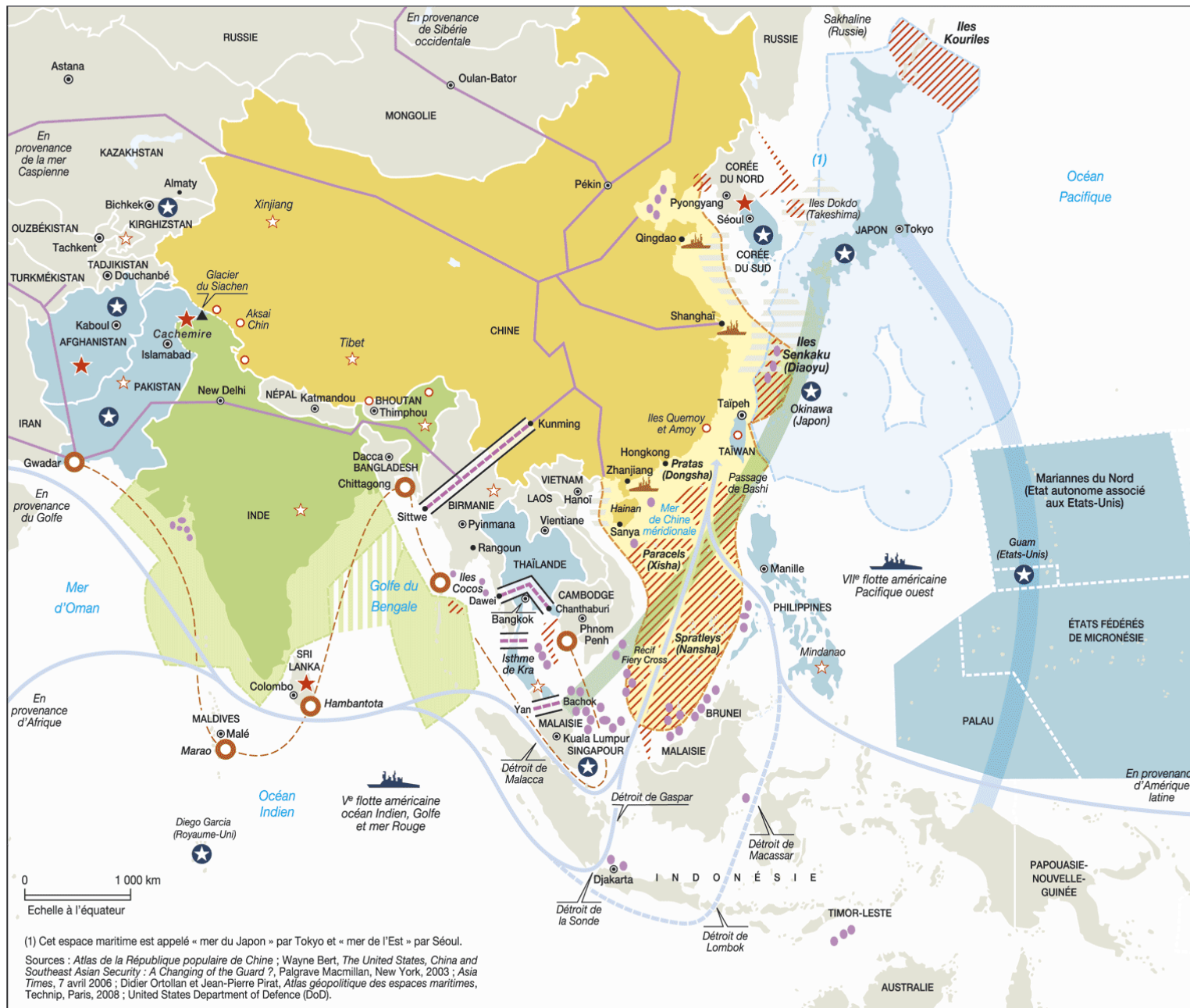
— Ligne en neuf traits, « langue de bœuf » revendiquée par la Chine.



SOURCE: UNCLOS and CIA



**« Mer de Chine méridionale : nouvel espace de crise ? », Colloque Fondation Gabriel Péri / IRIS  
16 octobre 2012 – Compte-rendu**



**DOMAINES MARITIMES REVENDIQUÉS**

- Chine
- Japon
- Inde
- Possibilité d'extension de la souveraineté indienne sur le plateau continental (au-delà des 200 milles marins)
- Zones maritimes contestées

**ZONES DE CONFLITS ET DE TENSIONS**

- ★ Conflits majeurs
- ☆ Tensions et violences politiques
- Différends territoriaux

**RESSOURCES**

- Zone commune d'exploitation des ressources
- Exploitation offshore de pétrole et de gaz

**LA CHINE DANS SON CONTEXTE RÉGIONAL**

**1. Facteurs d'encerclement...**

Présence militaire américaine

- Pays alliés des Etats-Unis
- ★ Principales bases ou facilités militaires
- ⚓ Marine de guerre

Approvisionnement en énergie

- Voies traditionnelles
- Voies alternatives

« Obstacles » géopolitiques

- « Ligne verte » : présence de la marine japonaise, revendications sur Taiwan et en mer de Chine méridionale
- « Ligne bleue » : souveraineté du Japon sur un immense espace marin, présence militaire américaine, instabilité politique en Asie du Sud-Est

**2. ... et stratégies de contournement**

- « Collier de perles » : bases ou facilités militaires chinoises existantes ou en projet, et accords avec des pays alliés
- Projets alternatifs de « corridors énergétiques »
- Développement de projets alternatifs d'oléoducs et de gazoducs terrestres
- ⚓ Flotte militaire chinoise